

PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(La procuration est écrite néerlandais; la version française est une traduction non officielle)

Ce formulaire en papier, dûment daté et signé doit être en possession d'Intervest Offices & Warehouses ("la Société") **au plus tard le jeudi 18 avril 2019**, et peut être remis:

1. Par courrier ordinaire à l'adresse suivante: INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES, Uitbreidingstraat 66, 2600 Berchem, à l'attention de Jacqueline Mouzon
2. Par e-mail: jacqueline.mouzon@intervest.be

En cas de notification par voie électronique le formulaire de procuration original doit être présenté au plus tard à la date de l'assemblée. Les formulaires de procuration qui arrivent tardivement ou qui ne sont pas conformes aux formalités requises seront refusés.

Le (La) soussigné(e) (le "Mandataire"),

Personne morale:	
Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Numéro d'entreprise:	
Valablement représentée par (nom et fonction):	
Personne physique:	
Nom et prénom:	
Domicile:	

Déclare que les actions suivantes de la société anonyme, "**INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES**", dont le siège social se situe à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 66, avec numéro d'entreprise 0458.623.918, sont enregistrées à la Date d'Enregistrement de:

..... actions dématérialisées, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit¹

Ou

Déclare être titulaire, à la Date d'Enregistrement de:

..... actions ordinaires, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit²

¹ Biffer la mention inutile.

² Biffer la mention inutile.

Donne procuration spéciale au ("Mandataire"):

Personne morale:	
Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Numéro d'entreprise:	
Valablement représentée par (nom et fonction):	
Personne physique:	
Nom et prénom:	
Domicile:	

qui il/elle confère tous les pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Intervest Offices & Warehouses", qui se tiendra au siège social de la société, **le mercredi 24 avril 2019 à 16h30**, ayant l'ordre du jour mentionné ci-après, et de voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après

Conformément à l'art. 547bis §4 du Code des sociétés³, les procurations envoyées à Intervest Offices & Warehouses sans indication de Mandataire, seront considérées comme désignant Intervest Offices & Warehouses, son organe de gestion ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le Mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les mandataires doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants ou mandataires spéciaux des personnes morales doivent joindre à la présente procuration ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

³ En cas de conflits d'intérêts potentiels entre le mandataire et l'actionnaire, le mandataire doit divulguer les faits précis pertinents pour l'actionnaire afin de lui permettre d'évaluer le risque que le mandataire puisse poursuivre un intérêt autre que l'intérêt de l'actionnaire. Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à condition qu'il/elle dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. Il y aura conflit d'intérêts lorsque, notamment, le mandataire : (i) est la société elle-même ou une entité contrôlée par elle, un actionnaire qui contrôle la société ou une autre entité contrôlée par un tel actionnaire ; (ii) est membre du conseil d'administration ou des organes de gestion de la société ou d'un actionnaire qui la contrôle ou d'une entité contrôlée visée au (i) ; (iii) est un employé ou un commissaire de la société, ou de l'actionnaire qui la contrôle ou d'une entité visée au (i); (iv) a un lien parental avec une personne physique visée du (i) au (iii) ou est le conjoint ou le cohabitant légal d'une telle personne ou d'un parent d'une telle personne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Veillez indiquer par écrit pour chaque proposition de décision vos instructions de vote (pour, contre, abstention). Le Mandant donne au Mandataire les instructions de votes suivantes à émettre lors de l'assemblée générale ordinaire aux points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous:

	Point de l'ordre du jour	Proposition de résolution	Instructions de vote		
			Oui	Non	Abstention
1	Prise de connaissance des rapports du conseil d'administraton relatifs aux comptes annuels statutaires et consolidés de la Société au 31 décembre 2018	Pas de proposition de résolution	Ne requiert pas de vote		
2	Prise de connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes annuels mentionnés sous point 1	Pas de proposition de résolution	Ne requiert pas de vote		
3	Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de la Sociétés clôturés au 31 décembre 2018	Pas de proposition de résolution	Ne requiert pas de vote		
4	Approbation des comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 ainsi que de l'affectation du résultat	Approbation des comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 ainsi que de l'affectation du résultat.			
5	Rapport de rémunération, en tant que section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise, comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018	Approbation du rapport de rémunération, en tant que section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise, comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.			
6	Décharge aux administrateurs et au commissaire	Par vote séparé décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société, qui étaient en fonction durant l'exercice 2018, pour les opérations de l'exercice 2018.			
7	Renouvellement des mandats d'administrateurs (*)	l'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs non exécutifs et indépendants actuels suivants: monsieur Jean-Pierre Blumberg, monsieur Chris (Christian Jan Maria) Peeters, madame Marleen Willekens et madame Jacqueline Heeren - de Rijk. L'assemblée précise que ces administrateurs doivent être considérés comme administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés. L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de l'actuel administrateur non exécutif de la Société : monsieur Gunther Gielen. Le mandat de monsieur Jean-Pierre Blumberg, de monsieur Chris Peeters, de madame Marleen Willekens, de madame Jacqueline Heeren - de Rijk et de monsieur Gunther Gielen est rémunéré. La rémunération annuelle de monsieur Jean-Pierre Blumberg est égale à € 25.000,00 (président) et la rémunération des autres administrateurs est égale à € 20.000,00.			

8	Renouvellement du mandat du commissaire de la Société, compte tenu de la fin du mandat du commissaire (*)	L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire de Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, SCRL, dont le siège est situé Gateway Building, Aéroport Bruxelles National 1 J, B-1930 Zaventem, avec numéro d'entreprise 0429.053.863, représentée par monsieur Rik Neckebroeck, Réviseur d'entreprises, en tant que commissaire de la société, pour une durée de 3 ans qui prendra immédiatement fin après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2022 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 december 2021.			
9	Rémunération annuelle du commissaire de la Société	L'Assemblée Générale fixe la rémunération annuelle du commissaire de la société, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, SCRL, dont le siège est situé Gateway Building, Aéroport Bruxelles National 1 J, B-1930 Zaventem, représentée par monsieur Rik Neckebroeck, Réviseur d'entreprises, à € 74.000,00 (en ce non compris les coûts, à l'exclusion de la TVA et à l'exclusion des honoraires de 1,4% pour l'IRE), à compter de l'exercice qui a pris cours le 1er janvier 2019.			
10	Clauses de changement de contrôle dans les Conventions de financements (art. 556 du Code des sociétés)	Proposition de résolution d'approuver, en application de l'article 556 du Code des sociétés, que certaines clauses des Conventions de financement, octroient des droits à des tiers qui ont une influence sur le capital de la Société, créant tantôt une dette tantôt une obligation à charge de la Société, dont l'exercice dépend d'un changement de contrôle (tel que défini dans les Conventions de financement respectives) de (ou d'un offre publique d'achat) de la Société.			
11	Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports ou les points de l'ordre du jour et questions au commissaire concernant ses rapports.		Ne requiert pas de vote		

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Déclaration de l'actionnaire

Le soussigné, la soussignée déclare qu'il/qu'elle, en vertu de l'article 540 du Code des Sociétés, n'a pas de questions pour les administrateurs ou le commissaire concernant une proposition concernant l'ordre du jour précité ou leur rapport.

Au nom du soussigné/de la soussignée, le Mandataire à les pouvoirs:

- a. d'assister à la réunion, et si nécessaire voter l'ajournement de la réunion;
- b. de participer à toutes les autres réunions, ayant le même ordre du jour, si la première réunion est reportée ou ajournée;

- c. de participer à toutes les délibérations et au nom de l'actionnaire représenté approuver toutes les propositions de l'ordre du jour, de les amender ou de les rejeter;
- d. de faire tout ce qui est nécessaire pour participer à la réunion, comme entre autres, sans être limité, signer toutes les résolutions, documents, procès-verbaux, etc...
- e. de faire tout ce qui est nécessaire ou utile concernant ce qui précède pour l'exécution de cetteprocuration, dont le désignation d'un remplaçant.

Fait à

Le

Signature: